Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503519-20260302-03_2026_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 20/02/2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE…….. 12 PRESENTS…….. 10 VOTANTS…….. 12	**L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 20h30,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER. **Etaient présents :** Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT. **Absents :** **Absents excusés** : Thierry BOURVEN, Sonia LEPAGE. **Pouvoirs :** De Thierry BOURVEN à André GUILLOUX, de Sonia LEPAGE à Sylvie GALIC.

N° 03.2026.05 – FINANCES – Affectation du résultat 2025

L'examen du Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :
- En investissement, un excédent cumulé de 761 601,50 €
- En fonctionnement, un excédent cumulé de 360 686,75 €
- En restes à réaliser : RAR dépenses : 25 700,72 €

Il convient de décider de l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :
1°) – Excédent d'investissement :
- inscrire au chapitre 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » en recettes d'investissement la somme de 761 601,50 €,
2°) – Excédent de fonctionnement :
- Inscrire au 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement pour 131 633,75 €
- Inscrire au 002 « Excédent reporté » en recettes de fonctionnement pour 229 053 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent l'affectation du résultat 2025 de LE VERGER comme proposé ci-dessus

Le secrétaire de séance,
Minh-Duc PHAM

Le Maire,
Sylvie GALIC